

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 168 (2017)

Heft: 2

Artikel: Contrats corridors biologiques du Grand Genève et continuums forestiers : les synergies à l'œuvre

Autor: Blaser, Aline / Finger-Stich, Andréa / Amann, Nicolas

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1097472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrats corridors biologiques du Grand Genève et continuums forestiers: les synergies à l'œuvre

Aline Blaser

Direction générale de la nature et de l'agriculture, Genève (CH)

Andréa Finger-Stich

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (CH)*

Nicolas Amann

Atelier Nature et Paysage (CH)

Les contrats corridors biologiques innovent dans une démarche contractuelle pour la conservation de la biodiversité traversant les frontières administratives. Dans le contexte d'une forte urbanisation du bassin lémanique franco-suisse, la préservation de continuums forestiers de qualité contribue significativement aux réseaux écologiques. Retours sur l'expérience du contrat de corridors biologiques Vesancy-Versoix et défis à venir.

doi: 10.3188/szf.2017.0100

* Route de Presinge 150, CH-1254 Jussy, courriel andrea.finger-stich@hesge.ch

Connaissant une forte urbanisation, le territoire franco-valdo-genevois est un espace transfrontalier englobant le canton de Genève, une partie du territoire vaudois et une partie des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il est soumis à d'importantes transformations liées aux infrastructures et activités humaines (voies de communication, zones d'habitations et industrielles, lignes électriques, etc.). Ces aménagements deviennent des obstacles aux déplacements de la faune et à la dissémination des plantes, entraînant ainsi leur isolement et fragilisant leurs populations.

Le bassin lémanique pose d'emblée la question des réseaux et corridors biologiques de manière transfrontalière. Ainsi, les partenaires du «Grand Genève» ont fait de la préservation du paysage, de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une priorité dans leurs planifications à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération française et suisse.

De multiples objectifs ont été identifiés: inscrire les corridors biologiques dans les documents d'affectation et de planification et permettre ainsi le maintien de connexions biologiques à long terme aux échelles aussi bien locales que régionales; assurer le franchissement des infrastructures de mobilité; préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale ou fonc-

tionnels pour la biodiversité; intégrer la nature dans les espaces urbanisés; ainsi que communiquer et sensibiliser les élus, les publics scolaires et les habitants à l'égard des enjeux des corridors biologiques.

Sur le bassin franco-valdo-genevois, huit secteurs géographiques ont été identifiés comme prioritaires sur le plan du développement de l'urbanisation et ont fait l'objet d'études préalables aux contrats corridors (diagnostic et propositions de mesures) dès 2009. Pour répondre aux objectifs de maintien, de restauration des corridors biologiques et de préservation de la biodiversité, le Grand Genève a mis en place des contrats corridors biologiques dans le contexte du Plan paysage du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2007. Les massifs forestiers en bordure de l'agglomération, dont les forêts du pied du Jura et les bois de Versoix dans le cas décrit dans cet article, participent aux réservoirs principaux de faune et de flore, et les continuums arborés constituent une bonne part des connexions.

Qu'est-ce qu'un corridor biologique?

Un corridor biologique est une passerelle naturelle reliant les espaces vitaux pour la faune ayant besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou migrer, et pour

la dissémination des plantes. Les corridors biologiques peuvent être constitués par des cours d'eau et des zones humides, des cordons forestiers, des structures boisées, des haies, des prairies, des friches, des cultures, mais également par des espaces sans obstacles (routes, habitations) ou par des zones d'obscurité (pour les animaux nocturnes). Ils contribuent ainsi également à la richesse du paysage.

Les contrats corridors du Grand Genève

Les contrats corridors biologiques transfrontaliers allient une démarche innovante et des outils qui permettent de dépasser les frontières administratives. Né en Isère et repris par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'instrument du contrat corridors, aussi nommé «contrat Vert et Bleu», permet de répondre aux objectifs du «Schéma régional de cohérence écologique» qui demande que les réseaux écologiques soient pris en compte dans les documents d'urbanisme¹. Ces contrats territoriaux sont des outils opérationnels permettant aux collectivités publiques de préserver et restaurer les corridors biologiques. Le contrat corridors biologiques est une convention entre partenaires pri-

¹ http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_SRCERA_APPROB_rapport_OKRepro_cle61cc19.pdf (27.1.2017)

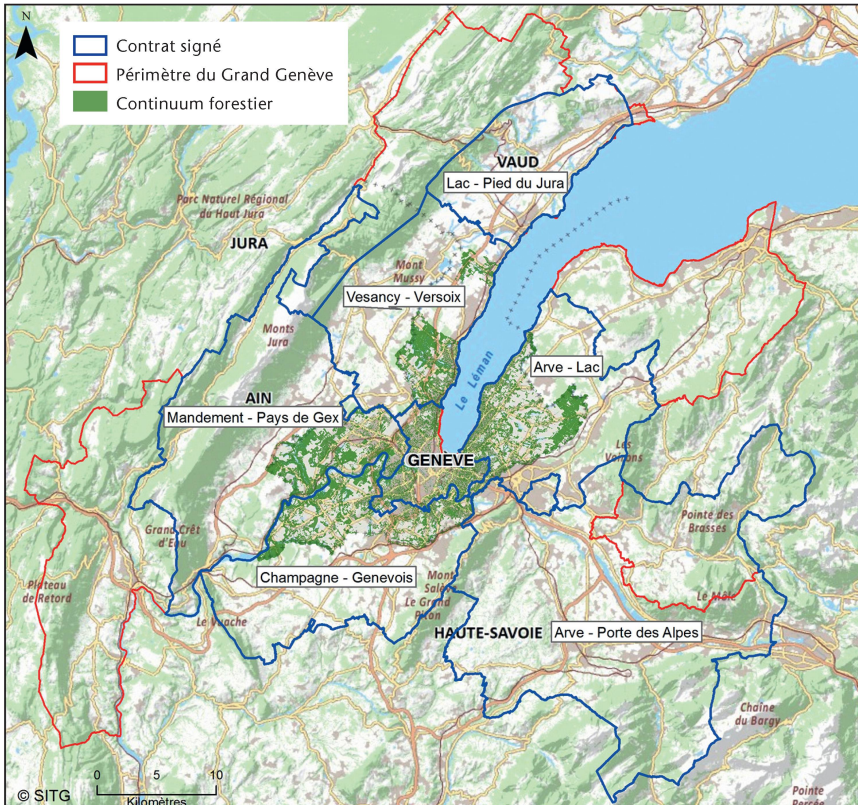


Fig. 1 Etat actuel des contrats corridors du Grand Genève.

vés, collectivités et associations, qui propose un programme d'actions planifié sur cinq ans et divisé en quatre volets: «réglementaire», «travaux», «étude» et «animation». Il s'agit en particulier de pérenniser des espaces par l'inscription des corridors biologiques et de secteurs à préserver dans les documents d'urbanisme; d'entreprendre des travaux de restauration, de

préservation et de valorisation des continuités écologiques; d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique et d'engager des actions d'animation, sensibilisation et communication.

Le Grand Genève dispose aujourd'hui de six contrats corridors (figure 1), dont quatre contrats corridors transfrontaliers (Arve-Lac, Champagne-Genevois, Vesancy-Versoix et Mandement-Pays de Gex),

un contrat vaudois (Lac-Pied du Jura) et un contrat français (Arve-Porte des Alpes). Les premiers contrats ont été signés en 2012.

Le contrat corridors Vesancy-Versoix

Le contrat corridors Vesancy-Versoix² (figure 2) a été signé en février 2014, pour une durée de cinq ans. Transfrontalier, il est porté par trois collectivités publiques réparties sur le Grand Genève: la Communauté de Communes du Pays de Gex en France, le Conseil régional du district de Nyon pour Vaud et l'Etat de Genève pour le territoire genevois. Il s'étend sur cinq communes genevoises, 13 vaudoises et 13 françaises et intègre tant des acteurs publics que différentes associations actives localement comme maîtres d'ouvrages – dont la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain, et des associations de protection de la nature. Les cofinanceurs sont notamment, en France, l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, et, en Suisse, la Confédération Suisse et la Fondation Phragmites.

Les études préliminaires ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire à partir desquels quatre objectifs majeurs ont été définis: conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité; garantir la perméabilité et la non-constructibilité des liaisons biologiques; solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces ainsi que communiquer et sensibiliser.

Concernant le volet «réglementaire», les mesures proposées visent à intégrer les objectifs de «connectivité écologique» dans les documents de portée réglementaire. Ces enjeux sont entre autres définis dans les Plans directeurs cantonaux vaudois (fiche E22) et genevois (fiche C06) et le SCot (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Gex.

Le volet «travaux» est un élément déterminant de l'outil contrat corridors qui vise à réaliser des mesures de restauration ou de maintien de la connectivité écologique. Selon les professionnels opérant sur le secteur Vesancy-Versoix, le bilan des mesures de gestion et d'entretien réali-



Fig. 2 Présentation du territoire Vesancy-Versoix et lecture du paysage lors d'une excursion organisée dans le cadre de l'Assemblée annuelle de la Société forestière suisse 2016.

² www.grand-geneve.org/concretement/realisations/nature-paysage/contrat-corridors-transfrontalier-vesancy-versoix (26.1.2017)



Fig. 3 Aulnaie inondable jouxtant le marais des Bidonnes.

beuses (broyages tardifs en alternance) et la réalisation d'ornières forestières lors des travaux d'exploitations (DGNP 2015).

Le volet «étude» vise à améliorer la connaissance des espèces et à mieux identifier les corridors utilisés par la faune ou la flore; des actions ont ainsi permis de mieux cerner les continuums à chauves-souris et à amphibiens sur cet espace. Une série de mesures ont également porté sur la route de Sauvigny fréquentée quotidiennement par des milliers de véhicules et qui est un passage sensible pour l'ensemble de la faune (y compris les ongulés). Des avertisseurs optico-acoustiques ont été mis en place depuis quelques années et des mesures complémentaires, de type info-radar, sont développées en parallèle, testant leur efficacité.

Le volet «animation» est une composante importante de ce contrat corridors. Il vise à sensibiliser les élus, les services des espaces verts et les élèves à cette thématique encore mal connue. Les outils pédagogiques ont été développés dans le cadre de l'action «Sensibiliser les scolaires de primaire et de collège/cycle/gymnase à la notion de corridors biologiques» (figure 5). Les animations scolaires ont été réalisées par les animateurs nature du service «Education au développement durable», via des plateformes ludiques et des dossiers pédagogiques, avec des animations en classe sous forme de demi-journées. Les élèves sont ainsi amenés à

sées sur le marais des Bidonnes (figure 3) est positif. Le contrat corridors a permis de mutualiser les expériences et connaissances françaises, vaudoises et genevoises. Cet outil développe une coopération transfrontalière en élaborant des plans de gestion cohérents et en partageant les moyens disponibles pour gérer et entretenir les milieux. En effet, le contrat a permis de lever des fonds auprès de bailleurs publics et des fondations pour réaliser des mesures ambitieuses et nécessaires pour la préservation des milieux et des espèces.

Parmi les mesures entreprises dans la forêt de Versoix, des aménagements en faveur du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et de la grenouille agile (*Rana dalmatina*) ont été planifiés dans le cadre du contrat corridors. Situés à la fois sous le couvert forestier et en lisière le long de routes forestières, il s'agit de surcreuses et d'élargissements ponctuels de fossés. Ces travaux échelonnés sur plusieurs années vont permettre de recréer un réseau fonctionnel de zones humides (figure 4).

D'autres mesures en faveur de la biodiversité en forêt, soutenues par la Confédération dans le cadre de la péréquation financière et planifiées par l'Etat de Ge-

nève, ont été réalisées avec les associations forestières: travail sur les lisières (ouvertures et sélections afin de les structurer et les étager, entretien régulier sur les zones de ronces en vue de favoriser une strate arbustive diversifiée avec une majorité d'arbustes fruitiers et épineux); de l'entretien extensif des banquettes her-



Fig. 4 Travaux de terrassement, surcreuses et élargissements de fossés.



Fig. 5 Support pédagogique développé dans le cadre du volet animation du contrat corridors Vesancy-Versoix. Photo: Barbara Allgaier Leuch

réfléchir sur l'organisation et la fragmentation du territoire et les déplacements des espèces. Ces animations sont très appréciées avec des retours positifs et unanimes. Des animations similaires sont prévues ou en cours sur les territoires genevois et vaudois.

Les défis à relever

Les contrats corridors constituent de très bons outils pour maintenir et restaurer les réservoirs et les connexions biologiques en vue de préserver la biodiversité dans un espace soumis à une importante pression urbaine. Basés sur une collaboration transfrontalière pragmatique et efficace, les contrats corridors sont une formidable opportunité pour fédérer des acteurs de différents territoires autour d'engagements partagés, pour mobiliser les ressources financières requises à l'action et réaliser des actions concrètes. Les deux premiers contrats corridors du Grand Genève se termineront fin 2017. Une réflexion est en cours afin de poursuivre et pérenniser les actions transfrontalières entreprises pour maintenir et préserver les continuités écologiques et paysagères.

Un défi pour la durabilité des engagements pris dans les contrats de corridors consistera à travailler davantage encore avec les divers outils sectoriels et instruments régissant l'aménagement du territoire, consacrant de l'attention aux lisières ou franges urbaines, zones de transition entre la forêt, l'agriculture, les milieux naturels et les espaces construits. Il s'agira

notamment d'intégrer dans les planifications (forestières et urbaines, régionales, cantonales et communales) des espaces suffisants demeurant indemnes de construction à la lisière forestière, afin d'optimiser les fonctions biologiques et paysagères de ces écotones.

Dans le contexte d'une agglomération en développement, il s'agira de définir les actions dont le potentiel est le plus élevé, en maximisant leur efficacité et leur durabilité. Le défi est scientifique et technique, pour localiser les besoins précis des espèces. Il est aussi politique, pour convaincre les élus d'un mandat à l'autre, notamment d'accepter des choix de planification préservant les réseaux écologiques. Il est éducatif, pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire, valorisant davantage les multiples services écosystémiques que la biodiversité offre aussi aux habitants. Il est financier, pour réaliser les mesures, assurer leur suivi et animer une coopération durable. Enfin, le défi est aussi stratégique, car il s'agit de développer une planification intersectorielle, anticipant les mutations, cohérente au-delà des frontières administratives, et participative pour impliquer les habitants, qu'ils soient usagers, exploitants ou propriétaires.

Les contrats corridors biologiques faisant suite au Plan paysage franco-valdo-genevois sont une expérience innovante de conservation de la biodiversité contribuant également à la qualité de vie et au patrimoine paysager, bien commun des habitants de l'agglomération. Ils favo-

risent un apprentissage collectif au-delà des frontières politiques, administratives et sectorielles. La visite de la Société forestière suisse en août 2016 a pris une part active au partage de ces expériences. Les contrats de corridors biologiques sont indispensables pour atteindre les objectifs de la Stratégie biodiversité Suisse (OFEV 2012), notamment celui de l'objectif 7.2 qui consiste à créer une infrastructure écologique, naturellement en relation avec les régions des pays voisins. ■

Remerciements

Remerciements à Cécile Georget, Pierre Levallois, Sylvie Duret, Bernadette Droz, Claude Fischer, Sébastien Carini, Philippe Steinmann, Bertrand von Arx et Patrik Fouvy.

Références

- DGNP (2015) Durabilité de la forêt dans le canton de Genève. Etat actuel et propositions d'actions. Genève: Direction Générale de la nature et du paysage. 91 p.
- OFEV (2012) Stratégie Biodiversité Suisse. Les miscellanées de l'environnement. Berne: Office fédéral de l'environnement. 89 p.

Vernetzungskorridore und Waldverbindungen im Raum Genf: Synergien werden genutzt

Dieser Artikel gibt einen Überblick über die Verträge zu den Vernetzungskorridoren in der Agglomeration Genf, die von verschiedenen Akteuren aus dem Bereich Naturschutz auf beiden Seiten der französisch-schweizerischen Grenze initiiert worden sind. Der Vertrag im Gebiet Vesancy-Versoix, das ein reiches ökologisches Netzwerk zwischen dem Jura und dem Genfersee beinhaltet, ist ein illustratives Beispiel, insbesondere was die Bedeutung, die Waldmassive und -streifen wie auch Feuchtgebiete für die Vernetzung spielen, angeht. Die Unterhalts- und Wiederherstellungsmassnahmen, wie sie mit den Verträgen gefördert werden, stützen sich auf die jeweilige mehrere Ebenen umfassenden Politik zur Erhaltung der Biodiversität ab («Regionales Schema für den ökologischen Zusammenhalt» in Frankreich, «Entwicklung ökologischer Infrastruktur» in der Schweiz) und sind auch wertvoll für die Erhaltung der Lebensqualität im Genfer Becken – einer Region, in der die Urbanisierung und die Bevölkerung so stark zunimmt wie nur an wenigen Orten sonst in Europa.